

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
EXTRAORDINAIRE D'ÉPÔNE**

**SÉANCE DU 28 AOÛT 2023**

*L'an deux mille vingt-deux, le 28 août, à vingt heures trente, le Conseil municipal Extraordinaire, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Ivica JOVIC, Maire d'Épône.*

**Présents :**

M. Ivica JOVIC, Mme Isabelle MARTIN, M. Pascal DAGORY, Mme Béatrice DI PERNO, M. Jacques FASQUEL, Mme Danièle MOTTIN, M. Didier DIROL, Mme Nathalie BAUDOUIN, M. Francis RIALLAND, Mme Danièle CLOUARD, M. Philippe LEFEVRE, Mme Marie TAINMONT, Mme Florence JOUANNEAU, Mme Harmony LE CALLENNEC, Mme Isabelle ROMAIN, M. Emmanuel BOLLE, M. Stéphane TRUFFAUT, M. Syed-Navid HUSSAIN-ZAIDI, Mme Nicole DEMAISON, M. Olivier ECHARD, M. Daniel RIPERT, Mme Sofia RAFAÍ, Mme Eliane GILLARD, M. Franck BUNEL, M. Guy MULLER.

**Absents ayant donné procuration :**

M. Thierry ARFI procuration à M. Olivier ECHARD,  
Mme Véronique LOURDIN procuration à M. Guy MULLER,  
M. Rémi PUISSEGUR-RIPET procuration à M. Franck BUNEL,  
M. Raoul LIMA procuration à M. Ivica JOVIC.

**Monsieur Jacques FASQUEL est élu secrétaire de séance.**

**DATE DE LA CONVOCATION :**

22/08/2023

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

|             |    |
|-------------|----|
| En exercice | 29 |
| Présents    | 25 |
| Votants     | 29 |

**DATE D’AFFICHAGE :**

22/08/2023

**OBJET : ELECTION DU REPRESENTANT DE LA COMMUNE AU SEIN DU COMITE NATIONAL D’ACTION SOCIALE POUR LE PERSONNEL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES (C.N.A.S.)**

Vu le Procès-Verbal du Conseil Municipal Extraordinaire du 28 août 2023,

Vu la délibération n° 23-048 du Conseil Municipal Extraordinaire du 28 août 2023 portant sur l'élection du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.),

Considérant que le Comité National d'Action Sociale (C.N.A.S.) est une association (organisme paritaire et pluraliste) créée en 1967, qui propose des prestations visant à améliorer les conditions matérielles et morales des agents de la Fonction Publique Territoriale et de leur famille.

Considérant que la commune d'Épône est affiliée à cet organisme paritaire et chaque collectivité est représentée par un délégué désigné parmi les Conseillers Municipaux.

Il est proposé de désigner un délégué pour la commune, suite au remaniement du Conseil Municipal.

Le délégué est désigné par vote au bulletin secret (article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales). **Toutefois, les membres du Conseil Municipal, à l'Unanimité, décident de ne pas procéder au scrutin secret pour procéder à l'élection du délégué du Comité National d'Action Sociale (C.N.A.S.), conformément à ce même article.**

Considérant qu'il convient de procéder à l'élection du délégué du Comité National d'Action Sociale (C.N.A.S.)

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

1 – **DESIGNE ET ELIT, A l'Unanimité (29 voix Pour)** le délégué du Comité National d'Action Sociale (C.N.A.S.), comme suit :

**Résultat :**

**Est élue à l'Unanimité (29 voix Pour)**

Danièle MOTTIN

ÉPÔNE (Yvelines)

Certifié exécutoire le présent acte  
Transmis à Monsieur le Sous-préfet  
Le **12 SEP. 2023**  
Et publié/affiché le

**15 SEP. 2023**

Jacques FASQUEL  
Secrétaire de séance



ivica JOVIC

Maire d'Épône

